

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 16 SEPTEMBRE 2010 - 18h30 – VENDEUIL-CAPLY

Le jeudi 16 septembre 2010 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vendeuil-Caply, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. CAUWEL, J.L. MIONNET, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, J.P. RICARD (Breteuil) ; G. HERPIN (Campremy) ; S. REDE (Esquennoy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; R. GERARD (Mory Moncrux) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; J. TEINIELLE (Noyers St Martin) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; C. BOITEL (Rocquencourt) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN, E. COPPE (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

Délégués Suppléants : D. COSSON (Ansauvillers) ; X. CADET, C. DEBRUYNE (Bonneuil) ; C. MACHU, J.P. MARIAGE (Breteuil) ; N. DEFROCOURT (Chepoix) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; S. DAUTRESIRE (Hardivillers) ; J. PROST (Noirémont) ; D. MOUTIER (Tartigny).

Portant le nombre de votants à 45 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

M.L. DUFRESNES (Ansauvillers) ; N. CORDIER (Bonneuil) ; P. TALLON (Bucamp) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; D. AUBRY (Reuil/Brèche) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; J.M. MAILLARD (Mory-Moncrux) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée) ; J. TILLIER (Vendeuil-Caply) ; N. GUIGOT (Thieux).

Ordre du Jour

Préambule : Intervention de la Mission Locale Rurale sur les contrats aidés

1 – Remplacement membre Bureau / Vice-Président

2 – Transport à la Demande

Convention charte intermodale

3 – Reversement Taxe Professionnelle Eolienne

4 – Château de la Butte – Gîte de groupes

Demande prorogation arrêté subvention FRAPP

5 – Assainissement

Réhabilitation – Partenariat Agence de l'Eau Artois-Picardie

6 – Déchetteries

Demande subvention ADEME pour travaux extension

7 – Redevance Incitative

Demande de subvention ADEME pour étude faisabilité

8 – Chaussée Brunehaut

Décision modificative

9 – Chaufferie Bois Breteuil

Vente terrain à la ville de Breteuil

10 – Constitution Commission Finances

11 – Questions diverses

1 – Monsieur Alain BOIRET est désigné secrétaire de séance

Préambule

Présentation des dispositifs CUI, CAE Passerelle, Service Civique par la Mission Locale Rurale.
Cf documents ci-joints.

1 – Remplacement Membre Bureau / Vice-Président

Monsieur MIONNET ayant adressé sa démission de membre du Bureau et de Vice-Président de la CCVBN (cf courriers ci-joint), il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau et / ou d'un nouveau Vice-Président.

En effet, l'organe délibérant étant libre de fixer le nombre de vice-président, le conseil communautaire peut décider soit de ne pas le remplacer, soit d'élire un nouveau vice-président. Cependant, au vu des statuts de la CCVBN qui stipule que le Bureau est composé de 22 membres, dont le Président et des Vice-Présidents, le Conseil Communautaire doit a minima élire un nouveau membre du bureau.

Plusieurs cas de figures doivent donc être envisagés :

- Le conseil décide de ne pas remplacer le Vice-Président démissionnaire : il faut alors élire un 22^o membre pour compléter le Bureau.
- Le conseil décide de remplacer le Vice-Président démissionnaire :
 - Si le Vice-Président élu ne fait pas partie du Bureau actuel, son élection fait de lui le 22^o membre.
 - Si le Vice-Président élu fait partie du Bureau actuel, il faut procéder à l'élection d'un 22^o membre pour compléter le Bureau.

Monsieur VASSELLE informe qu'il a proposé qu'un délégué du canton de Breteuil remplace Monsieur MIONNET.

Monsieur CAUWEL indique qu'une réunion s'est tenue au sein du Sivom de Breteuil.

Il est proposé que Madame CORDIER remplace Monsieur MIONNET. Madame CORDIER étant déjà membre du Bureau, il est proposé que Monsieur DELANNOY complète le Bureau.

Monsieur CAUWEL souligne qu'il regrette la démission de Monsieur MIONNET au vu du très bon travail qu'il a pu effectuer. Cependant, il convient que la position de Monsieur MIONNET contre l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un CSDU à Hardivillers n'est pas en cohérence avec sa mission de Vice Président en charge du Développement Durable.

Monsieur VASSELLE se félicite du concours de Monsieur MIONNET sur le dossier Piscine entre autres.

Monsieur SENCE demande que la lettre de démission de Monsieur MIONNET et la réponse qui lui a été faite par Monsieur VASSELLE soient jointes au compte-rendu.

Monsieur MIONNET fait une déclaration en plusieurs points :

- il regrette que sa lettre n'ait pas été jointe à l'exposé des questions.
- il estime que la motion de la Cté de Communes de Juin 2008 n'a pas été défendue.
- il considère que le CSU est dommageable pour l'image de la Cté de Communes qui a œuvré en terme de Développement Durable.
- il en veut aux élus d'Hardivillers d'avoir agi en catimini, dans le but de percevoir une taxe.

Le Conseil Communautaire DECIDE de remplacer le Vice-Président démissionnaire.

Madame Nicole CORDIER, seule candidate à ce poste, est élue à l'unanimité.

Madame CORDIER étant membre du Bureau, le Conseil Communautaire procède à l'élection d'un 22^o membre du Bureau.

Monsieur Philippe DELANNOY, seul candidat à ce poste, est élu à l'unanimité.

Monsieur TRIBOUT indique qu'après discussion avec Monsieur MIONNET sur le travail réalisé et en cours, des propositions seront faites au Président pour faire évoluer les délégations attribuées aux différent(e)s Vice-Président(e)s.

2 - Transport à la Demande Trans' Brèche Noye

Suite à la réunion de bilan du 10 juin 2010 et afin d'améliorer le service, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur une nouvelle charte de coordination intermodale ayant pour objectif de pouvoir informer les chauffeurs du Trans' Brèche Noye par SMS en cas de retard des trains sur la ligne SNCF Amiens – Paris.

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de coordination intermodale avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), la SNCF et la Méditerranéenne des Voyageurs (Réseau Ulysse).

Messieurs CAUWEL et VERSCHAE informent que le service connaît quelques difficultés en cette période de rentrée scolaire. La centrale Oise-Mobilité est submergée d'appels (150 appels => 600 à 700 appels jours) et a donc recruté du personnel supplémentaire.

3 – Reversement Taxe Professionnelle Eolienne

Rappel : par délibérations en date du 29 juin 2009, conformément à la loi POPE du 13 juillet 2005 et du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la Taxe Professionnelle Eolienne à compter de 2010 et a fixé les modalités d'application de ladite TPE :

- La CCVBN applique le montant de TPE maximum autorisé.
- Chaque commune disposant déjà ou étant amenée à disposer d'un parc éolien ou d'une partie de parc éolien sur son territoire perçoit de la part de la CCVBN le montant de la Taxe Professionnelle qu'elle aurait touchée en appliquant son propre taux de TP, sans jamais dépasser le taux maximum applicable de TPE par la CCVBN.
- Le surplus dégagé par cette TPE revient à la CCVBN et profite donc à la collectivité tout entière.

La mise en place de la réforme de la Taxe professionnelle a induit également la suppression de la TPE et introduit une "Compensation Eolienne".

Pour respecter le parallélisme des formes et pour respecter l'esprit de la délibération du 29 juin 2009, la CCVBN reversera aux communes concernées cette compensation.

Compte-tenu des difficultés à obtenir ces informations en cette année de mise en place de la réforme de la Taxe Professionnelle, les données nécessaires au reversement de cette compensation aux communes n'ont été connues que très récemment.

Par conséquent, pour cette année 2010, il est proposé de procéder au reversement de 9/12^{ème} de cette compensation au mois de septembre et des 3/12^{ème} restants en décembre.

Accord du Conseil Communautaire sur ces modalités de reversement.

Monsieur VASSELLE indique qu'il a été saisi d'une question par Monsieur GAUDEFROY et que le Sénat doit bientôt débattre de la compensation intégrale.

4 – Château de la Butte - Gîte de Groupes

Par arrêté en date du 5 décembre 2008, le Conseil Régional de Picardie a attribué une subvention à la Communauté de Communes pour l'aménagement du gîte de groupes (phase mission de maîtrise d'œuvre).

Ce projet fait également l'objet d'un concours financier du Conseil Général de l'Oise, également par tranche.

Or, dans le cadre de sa refonte des aides aux Communautés de Communes (suppression des Contrats de Développement Territorial), le Conseil Général nous a informés que le financement des tranches ultérieures de cette opération était décalé, sans préciser d'échéancier.

Cette situation nous contraint donc à arrêter la mission du maître d'œuvre après la phase PRO, les phases suivantes (ACT - EXE et VISA) ne pouvant être lancées que lorsque nous aurons obtenu les subventions du Conseil Général.

Par conséquent, il y a lieu de solliciter une prorogation de 2 ans de l'arrêté de subvention susmentionné.

Le Conseil Communautaire

- **SOLLICITE** une prorogation de l'arrêté de subvention du Conseil Régional de 2 ans.

M. VASSELLE indique qu'un débat a eu lieu au sein du Bureau suite à la transmission par Mme BAECKELANDT, Maire de Froissy, d'une étude de réhabilitation de l'ancien presbytère.

Il retrace les débats et analyse ce dossier en considérant plusieurs points :

1 - Au regard de l'importance d'un tel équipement et des ressources de la Cté de Communes, un tel investissement ne peut se réaliser sans aide des partenaires financiers Etat, Région et Département.

Cependant, d'autres montages financiers du type bail à construction ou bail-réhabilitation méritent d'être analysés.

2 - Localisation

Ce sujet a déjà été débattu et, majoritairement, il a été décidé d'implanter les bureaux sur le Parc d'Hardivillers. Ce choix peut évidemment être remis en cause. M. VASSELLE rappelle également qu'au regard des investissements et des emprunts en cours pour la piscine, le musée, la chaussée Brunehaut, M. COTEL avait indiqué qu'il paraissait prudent au plan de l'endettement d'attendre avant de se lancer dans de nouveaux investissements. D'où la décision de différer ce programme.

3 – La réforme institutionnelle des collectivités territoriales

Ce projet envisage la disparition de certains syndicats spécialisés ou à vocation multiple, mais aussi la refonte de la carte des communautés de communes, en visant au regroupement des plus petites d'entre elles avec l'une ou l'autre des structures voisines.

M. VASSELLE considère, à cet égard, que la Cté de Communes de Crèvecœur, qui est déjà partenaire de la CCVBN au travers du SMOP, pourrait ainsi assez logiquement se rapprocher de notre structure.

Cette analyse déjà évoquée avait conduit à argumenter un peu plus le choix du Parc de la Belle-Assise situé à équidistance des trois chefs-lieux de canton.

Cependant, d'autres hypothèses de rapprochement seraient envisagées, la CCC pourrait rejoindre la Cté de Communes de la Picardie Verte (CCPV).

De ce fait, il apparaissait urgent d'attendre et ne pas se lancer dans un investissement estimé aux environs de 3,5 M€ sans avoir de certitude sur cet aspect.

4 – Solution d'attente

En conséquence, d'autres idées avaient été avancées pour des solutions d'attente pour quelques années :

- à Breteuil, dans les locaux de l'Oasis libérés par Noblage
- à Campremy dans d'anciens locaux dont une partie sera reprise par la mairie
- à Froissy dans l'ancien presbytère, l'aménagement serait de l'ordre de 350 000 € .

En réunion de bureau, a été proposé :

- de se rapprocher d'opérateurs susceptibles d'assurer un bail à réhabilitation pour chiffrer les trois localisations ci-dessus évoquées en y ajoutant une quatrième : le château de la Butte
- d'analyser les résultats et, sur le principe, de retenir la solution économiquement la plus supportable pour les finances de la CCVBN

M. VASSELLE avait indiqué également que ces solutions devaient être étudiées avec la perspective d'une reconversion si ultérieurement la CCVBN décidait de construire ses propres locaux en d'autres lieux.

M. CAUWEL remercie M. VASSELLE d'avoir abordé cette question et estime cependant qu'il ne faudra pas forcément retenir la solution économique la moins coûteuse mais aussi prendre en compte les aspects fonctionnels pour les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, il confirme avoir entendu que les découpages pour les futurs conseillers territoriaux tendraient vers une hypothèse d'un périmètre Crèvecœur / Marseille-en-Beauvaisis. En ce sens, la localisation sur le Parc de la Belle-Assise perdrait un peu de son sens.

M. VASSELLE n'a pas eu connaissance de cette hypothèse mais pense qu'à priori le découpage électoral n'est pas calqué directement sur la future carte de l'intercommunalité.

M. MIONNET relève qu'une localisation sur le Parc de la Belle-Assise, si la Communauté de Communes de Crèvecœur devait rejoindre la CCVBN, rappellerait singulièrement les débats ayant eu lieu avec la CCC quant à la localisation de la piscine. Il souhaite par conséquent que les projets puissent être étudiés en parallèle par un bureau d'étude et qu'au vu des analyses, la CCVBN se tienne aux propositions.

M. VASSELLE pense qu'il manque encore d'analyse et de précision sur cette carte intercommunale, mais confirme l'idée de travailler en parallèle sur plusieurs sites.

M. LOISEL suggère de revoter sur le choix du site, le Parc d'Activités n'étant plus aussi "exemplaire". M. VASSELLE pense qu'il faut réunir le maximum d'éléments objectifs tant le plan financier, technique que fonctionnel avant d'entériner une solution. Il rappelle qu'il en a été ainsi pour le musée qui a vu plusieurs localisations possibles (Entrepôts Capronnier, Château de la Butte, et même Parc de la Belle-Assise) avant d'arriver sur le site de Vendeuil-Caply.

M. DESJARDINS indique qu'à la suite d'une visite qu'il a faite du château de la Butte avec M. VERSCHAE, il lui apparaît urgent de condamner les ouvertures du rez-de-chaussée. En effet, les ouvertures actuelles sont régulièrement forcées, l'intérieur est très dégradé par des squatters occasionnels et la responsabilité de la CCVBN pourrait être engagée en cas d'accident, même s'il s'agit d'une intrusion illégale.

Une estimation rapide montre un coût de 3 000 à 4000 € environ.

M. DELANNOY pense qu'il faudrait peut-être étudier et envisager d'autres solutions.

M. DESJARDINS confirme son propos sur les risques de chute dans ce bâtiment (des photos sont projetées montrant notamment l'absence de plancher au premier étage).

M. VASSELLE conclut en demandant de mettre en œuvre ces mesures d'ordre conservatoire.

Par ailleurs, l'assemblée, sur proposition de M. VASSELLE, décide qu'il reviendra au Bureau de suivre l'évolution de ce dossier des locaux de la CCVBN.

5 – Assainissement

Dans le cadre de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, les propriétaires des habitations de plus de 5 ans vont pouvoir bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie via le SPANC.

Pour cela, il est nécessaire de présenter un Programme Pluriannuel Concerté (PPC) pour les années 2010, 2011 et 2012.

Le PPC élaboré par les 2 structures comprendrait :

- 45 réhabilitations en tranche ferme (étude de sol et travaux)
- 40 réhabilitations en tranche conditionnelle (étude de sol et travaux)

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** le Président à transmettre le PPC à l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de permettre ainsi un partenariat technique et financier entre les 2 structures.

Les critères d'attribution de ces aides aux propriétaires seront étudiés en Commission.

Monsieur VASSELLE ne souhaite pas que soit retenu un critère de ressources financières.

Monsieur TRIBOUT rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie avait défini des communes plus ou moins prioritaires.

Mlle MAINKA précise que ce critère ne sera guère applicable dans la mesure où un seul technicien effectue les diagnostics dans les communes et que le fait que la commune n'ait pas été contrôlée sera difficilement opposable aux habitants qui souhaiteraient réhabiliter leur ANC.

Monsieur VASSELLE souhaite que soient relancés les dossiers communaux en terme d'Assainissement Collectif (AC) ou Non Collectif (ANC), d'autant que certaines communes ont pu modifier leur choix de zonage.

Monsieur VASSELLE suggère d'étudier la prise de compétence Eau / Assainissement qui permettrait sans doute d'obtenir plus facilement des aides financières des agences.

Mlle MAINKA présente les différents dispositifs d'aides accordées par les deux Agences de l'Eau aux particuliers pour les réhabilitations d'ANC.

Monsieur VASSELLE suggère d'interroger les Maires pour savoir s'ils ont connaissance du volume de travaux dans leur commune.

6 – Déchetteries

La CCVBN avait déposé un dossier au Conseil Général pour les travaux d'extension des déchetteries de Breteuil et Ansauvillers afin qu'il soit inscrit dans le nouveau Contrat de Développement Territorial (CDT).

Le CGO ayant réformé sa politique de soutien aux Ctés de Communes (cf supra), le financement sollicité ne pourra être obtenu avec certitude et dans un délai connu précisément comme c'était le cas dans le cadre du CDT.

Pour mémoire, une subvention a été accordée par l'Etat au titre de la DDR (174 800 € sur une assiette subventionnable de 920 000 € HT).

L'ADEME ayant mis en place un nouveau programme pour la réhabilitation et la modernisation des déchetteries, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs,

Le du Conseil Communautaire

- **SOLLICITE** une subvention de l'ADEME au taux le plus élevé possible.
- **SOLLICITE** une dérogation pour démarrage anticipé.

Monsieur CAUWEL informe que la société Gurdebeke et la commune d'Hardivillers ont signé une convention par laquelle l'entreprise s'engage à accueillir sur le site du CSDU des déchets des habitants d'Hardivillers.

Monsieur VASSELLE estime que cette clause est inopérante et contraire à l'arrêté préfectoral.

Monsieur MIONNET indique que ladite convention prévoit également le versement d'une redevance basée sur le tonnage entrant de déchets (1€ / tonne). Cette redevance / taxe n'est a priori pas valable car le CSDU n'est pas un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés.

En outre, s'il s'avérait que la taxe puisse être perçue, pourquoi la fixer à 1€ / tonne, alors que les textes prévoient qu'elle puisse être de 1,5 € / tonne.

7 – Redevance Incitative

Le du Conseil Communautaire

- **SOLLICITE** une subvention de l'ADEME au taux le plus élevé possible pour une étude de faisabilité relative à la mise en place de la Redevance Incitative.

8 – Chaussée Brunchaut – Décision modificative

Lors du vote du budget, au vu des estimations financières pour les travaux et des subventions accordées par le CGO et l'Etat, avait été inscrit une première tranche de travaux (art 2151 : 1 823 900 € TTC, soit 1 525 000 € HT)

Au vu du résultat très satisfaisant de l'appel d'offres, il a été possible de lancer la totalité des travaux (tranches 1 et 2). En effet, le montant prévisionnel des travaux (VRD, Maîtrise d'œuvre, SPS, Contrôle technique), hors révision et aléas, s'élève à 1 700 000 € HT alors que l'assiette subventionnable est de 1 974 000 € HT. Il y a donc lieu d'ajuster la prévision budgétaire.

Décision modificative

- art 2151 : + 126 000 €
- art 2111 : + 20 000 €

Monsieur VASSELLE indique que les travaux avancent comme prévu, hormis quelques difficultés liées à l'enfouissement de la ligne par ERDF.

Suite à une question de Monsieur DOUAY, Monsieur VERSCHAE précise que le versement des indemnités aux propriétaires / locataires interviendra après bornage définitif.

9 – Chaufferie Bois à Breteuil

Monsieur le Président rappelle que la commune de Breteuil s'est engagée dans la construction d'une chaufferie bois à proximité du centre aquatique et du collège. Pour l'implantation de l'équipement, 3 parcelles (superficie totale : 1 135 m²), propriété de la CCVBN doivent être cédées à la commune.

Estimation des Domaines : 11 350 €.

Le Conseil Communautaire

- **DECIDE** de vendre lesdites parcelles moyennant le prix de 11 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant (acte notarié ou acte en la forme administrative).

10 – Constitution Commission des Finances

Suite à la proposition de Monsieur COTEL, Vice-Président délégué aux Finances, lors du Conseil Communautaire du 6/9/2010, constitution d'une Commission des Finances qui pourra notamment étudier les analyses financières rétrospectives et prospectives élaborées par Madame le Receveur de Froissy : Le Président, les Vice-Présidents, Mme AUBET, Messieurs MENARD, VAN VYNCKT, BOIRET.

11 - Questions diverses

11.1 Tarifs RSP

Par délibération en date du 2 juillet 2007, le Conseil Communautaire de la CCVBN a affirmé sa volonté d'accueillir un Relais de Services Publics (RSP) à Breteuil dont l'objectif est d'offrir au public un accueil, une orientation et une aide dans ses relations avec les administrations et les organismes sociaux.

Le RSP a ouvert ses portes au mois de juin 2008 et accueille les permanences de l'ANPE, de la CRAM, de la DDE, de la Maison de la Formation et de l'Emploi, de la Mission Locale Rurale.

Le RSP dispose également d'une salle de réunion, de bureaux et de matériel de reprographie qui peuvent être mis à disposition d'autres organismes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} novembre 2010 :

- mise à disposition de la salle de réunions : 30 € la journée.
- mise à disposition d'un bureau : 15 € la journée
- photocopie couleur : 0,150 € l'unité
- photocopie noir & blanc : 0,050 € l'unité

Le recouvrement desdites sommes s'effectuera au vu d'un titre de recettes.

11.2 Compte Epargne Temps – Dispositif transitoire

Le régime du CET dans la fonction publique territoriale a été profondément modifié par le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010.

La mise en oeuvre du dispositif transitoire doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire pour que les agents puissent bénéficier des différentes options suivantes :

- Indemnisation financière en 2010 des jours (au-delà de 20) que l'agent a accumulé sur son compte épargne-temps au 31/12/2009.

- Versement des jours épargnés (au-delà de 20) au régime RAFP pour les fonctionnaires.

Un étalement pourra être prévu sur une durée maximale de 4 ans.

Les jours épargnés sur le compte au 31/12/2009 pourront également être maintenus sur le CET, même s'ils dépassent le plafond de 60 jours. Toutefois, les nouveaux jours ne pourront être épargnés au titre de l'année 2010 et des années suivantes que si le solde du compte redevient inférieur à 60.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **Vu** le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

- **Vu** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

- **Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 10 octobre 2008 déterminant les règles de fonctionnement du compte épargne temps pour les agents de la Communauté de Communes.

- **DECIDE** que les jours épargnés au-delà de 20 et inscrits au 31 décembre 2009 sur le compte épargne temps, peuvent donner lieu soit à indemnisation forfaitaire, soit à cotisation à la retraite additionnelle de la fonction publique territoriale.

Le versement sera étalé sur 1, 2, 3 ou 4 ans.

11.3 Froissy Athlétique Club (FAC)

Monsieur VASSELLE indique que le club d'athlétisme de Froissy a présenté un projet de piste et de salle de sport au Sivom. Dans la mesure où à terme la compétence "équipements sportifs" sera reprise par la CCVBN, Monsieur VASSELLE suggère que ce dossier soit examiné par la commission Sports et de travailler sous forme conventionnelle entre le Sivom et la CCVBN.

Monsieur CAUWEL rappelle qu'un club et une piste d'athlétisme existent également à Breteuil.

11.4 Bulletin d'informations de la CCVBN

Monsieur MENARD fait état d'un dysfonctionnement dans la distribution du "Brèche Noye Infos" cet été.

Monsieur VERSCHAE rappelle que par souci d'économie les exemplaires du bulletin d'informations sont en général mis à disposition des délégués lors d'une réunion du conseil communautaire. Cela n'a pu être le cas pour le dernier numéro, la livraison des imprimés ayant eu lieu début août, obligeant ainsi le personnel de la CCVBN à se déplacer dans les communes pour la livraison.

Monsieur MENARD propose qu'à l'avenir un mail soit adressé aux communes pour les avertir de la disponibilité des bulletins à Froissy et les inviter à venir les chercher.

11.5 Réforme TH

Monsieur DESJARDINS propose qu'une présentation de la réforme de la TH soit faite en Conseil Communautaire.